Chapitre 12 — La responsabilité de l'entreprise

Étude de cas : ChimieVerte — Produits d'entretien écologiques · 5 parties · 5 questions · 30 points

Vous êtes assistant juridique chez ChimieVerte, PME de 65 salariés, produits d'entretien écologiques.

3 situations : accident salarié, produits défectueux (irritations), déversement dans cours d'eau.

Partie 1 — Identification des risques (4 points)

Définition de la responsabilité et classification des trois situations de ChimieVerte.



Question 1 — Identification des risques (4 points) a) Définissez la responsabilité de l'entreprise et ses deux finalités. b) Classez les 3 situations dans la typologie des risques.

✔ **Correction**

a) Obligation juridique d'assumer les conséquences de ses actes. Deux finalités : réparer le préjudice de la victime (RC) et sanctionner le comportement fautif (RP).

b) Accident salarié → Risque professionnel (responsabilité employeur). Produits défectueux → Risque produits et services (Art. 1245 C.civ.). Pollution cours d'eau → Risque environnemental (double RC + RP).

Partie 2 — Responsabilité civile vs pénale (8 points)

Comparaison RC / RP selon 5 critères. Cumul des deux responsabilités pour la pollution.



Question 2 — Distinction fondamentale (8 points) a) Comparez RC et RP selon : objet, juridiction, sanctions, rang, possibilité de cumul. b) Expliquez pourquoi les deux responsabilités peuvent être engagées pour la pollution.

✔ Correction

a) RC : réparer préjudice / Tribunal judiciaire / Dommages-intérêts / À la demande victime. RP : punir infraction / Tribunal correctionnel / Amende, emprisonnement / Ministère public.

b) Cumul pour la pollution : RP pour infraction à la loi sur l'eau (amende, emprisonnement dirigeant) + RC pour réparer le préjudice des riverains, pêcheurs, associations. Les deux procédures sont indépendantes et se déroulent simultanément.

Partie 3 — Conditions de la responsabilité civile (8 points)

Trois conditions cumulatives : fait générateur, dommage, lien de causalité. Art. 1245 Code civil.



Question 3 — Les trois conditions (8 points) Pour le lot de produits défectueux (irritations cutanées) : a) Identifiez les 3 conditions et vérifiez si elles sont réunies. b) Précisez si RC contractuelle ou extracontractuelle. c) Expliquez le régime de la responsabilité du fait des produits défectueux (Art. 1245).

✔ **Correction**

a) Fait générateur ■ : produits défectueux (défaut de sécurité). Dommage ■ : irritations cutanées des clients. Lien de causalité ■ : irritations résultent de l'utilisation des produits. → Les 3 conditions sont réunies : RC engagée.

b) RC extracontractuelle : clients ont acheté en grande surface, pas de contrat direct avec ChimieVerte.

c) Art. 1245 : responsabilité objective du producteur pour tout produit n'offrant pas la sécurité légitimement attendue. Pas besoin de prouver une faute — l'existence du défaut suffit à engager la RC de ChimieVerte.

Partie 4 — Réparation du dommage (6 points)

Réparation intégrale, types de préjudices et conditions de la force majeure.



Question 4 — Principe et modalités (6 points) a) Expliquez la réparation intégrale et ses deux formes. b) Identifiez les types de préjudices indemnisables pour ChimieVerte. c) Définissez la force majeure et ses 3 caractéristiques.

✔ **Correction**

a) Replacer la victime dans la situation antérieure au dommage. Deux formes : en nature (remplacer le produit, dépolluer) ou en valeur (dommages-intérêts compensant le préjudice financier).

b) Préjudice corporel (irritations), matériel (frais médicaux), moral (souffrance), environnemental (pollution cours d'eau, dépollution).

c) Événement imprévisible + irrésistible + extérieur. Ces 3 caractéristiques doivent être cumulativement réunies pour exonérer ChimieVerte. En l'absence de l'une d'elles, pas de force majeure.

Partie 5 — Prévention et gestion (4 points)

Actions préventives et importance de l'assurance RC professionnelle.



Question 5 — Prévention et gestion (4 points) a) Proposez 3 actions préventives pour ChimieVerte. b) Expliquez l'importance de l'assurance RC professionnelle.

✔ **Correction**

a) 1) Formation salariés à la sécurité et aux EPI. 2) Contrôles qualité renforcés à chaque lot (tests conformité avant mise en vente). 3) Mise à jour du DUERP avec identification des postes à risque et mesures associées.

b) La RC Pro prend en charge les indemnités à verser aux victimes, limitant l'impact financier sur ChimieVerte. Elle couvre aussi les frais de défense juridique et peut inclure le rappel de produits. Sans assurance, les 3 sinistres simultanés pourraient menacer la survie financière de la PME.